

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE GAZAWA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

GAZAWA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°008/AONO/C-GAZAWA/CIPM/2026 DU 20 FEVRIER 2026

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU EN MACONNERIE DE MOELLONS
LONG DE 45 ML A YOLA MALIKI (LOUMEL AISSATOU), DANS LA COMMUNE DE GAZAWA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : DGD MINDDEVEL, Exercice 2026.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution de la dotation générale à la décentralisation 2026 du MINDDEVEL, le Maire de la Commune, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les **travaux de construction D'UN CANIVEAU EN MACONNERIE DE MOELLONS LONG DE 45 ML A YOLA MALIKI (LOUMEL AISSATOU), dans la commune de Gazawa.**

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Série 100 Installation de chantier ;
- Série 200 Nettoyage et Terrassements ;
- Série 300 Assainissement et Drainage ;

3- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **Trois (03) mois.**

4- Allotissement

Sans Objet

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **Cinq millions huit cent trente-cinq mille huit cent (5 835 800)FCFA**

6- Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7- Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Publicque MINDDEVEL de l'exercice 2026 sur les lignes d'imputation budgétaire : N°

8- Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre tout autre structure agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **Cent seize mille sept cent seize (116 716) F CFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9- Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux jours et heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent Avis.

10- Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **11 000 (Onze mille) francs CFA**, payable à la Recette municipale de GAZAWA.

11- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra être déposée Secrétariat Général de la Commune de GAZAWA, au plus tard le **13 MARS 2026** à **10** Heures et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°008/AONO/C-GAZAWA/CIPM/2026 DU 20 FEVRIER 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CANIVEAU EN MACONNERIE DE MOELLONS
LONG DE 45 ML A YOLA MALIKI (LOUMEL AISSATOU), DANS LA COMMUNE DE GAZAWA,
DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

13- Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **13 MARS 2026** à **11** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés à la Commune de GAZAWA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14- Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. Absence de la caution de soumission et la CDEC,
2. Non production des pièces manquantes dans l'Offre Administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres,
3. Fausse déclaration ou pièces falsifiées,
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière,
5. Note technique inférieure à 70%,
6. Absence de l'attestation de catégorisation.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
3.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
4.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
5.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures environnementales)	oui/non
6.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront

admis à l'analyse de l'offre financière.

15- Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés de la Commune de GAZAWA, dès publication du présent avis.

« Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

GAZAWA, le 20 FEVRIER 2026

LE MAIRE

(Autorité Contractante)

COPIE :

- DD/MINMAP/DIA (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- PRESIDENT CIPM (Pour infos)
- DDEPAT/DIA(Infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS./-



Adama Nana
Secrétaire d'Administration